

Le traitement lexicographique d'un corpus d'expressions idiomatiques (fin)

Jean-Nicolas De Surmont

Dans les deux précédents articles, nous avons analysé un corpus d'expressions idiomatiques comportant le lexème *chanson*.¹ Dans ce texte nous allons présenter la fin de la nomenclature des expressions idiomatiques comportant les lexèmes *chanson* et *chansonnette* traitée dans un corpus de dictionnaire de langue française depuis Robert Estienne jusqu'à l'époque contemporaine. 13 expressions sont ici consignées, chacune d'elles faisant l'objet d'une description des traits sémantiques. Peu d'éléments nouveaux sur la description des expressions se sont ajoutés dans la récente production dictionnaire et l'on constate au contraire la disparition de certaines d'entre elles.

Nomenclature

La nomenclature qui sera analysée ci-dessous est composée des expressions suivantes. Nous commençons à huit puisque les précédentes ont déjà été analysées dans un précédent article. Le fait que plusieurs expressions sont traitées à la même entrée s'explique par l'interchangeabilité synonymique, c'est-à-dire le fait que certains traits sémantiques soient suffisamment productifs pour générer des expressions similaires sur le plan de la signification mais employant un autre lexème du champ sémantique. Il existe aussi des variantes morphosyntaxiques des mêmes expressions qui sont dues au figement progressif dans la langue et à la fréquence élevée des emplois sinon aux faiblesses de la technique lexicographique de l'époque. L'interchangeabilité se rencontre par exemple avec *air* et *ton* (*le ton* ou *l'air ne fait pas la chanson*) comme il en va aussi de nombreux co-existants lexicaux de *chanson* (parasynonymes diachroniques).

Analyse des expressions idiomatiques

8. Avoir quelqu'un à la chansonnette

Avoir quelqu'un à la chansonnette est attestée chez Racine (1669 : *non vidi*) et signifie « recueillir les aveux d'un coupable présumé par le biais de pressions orales ou morales, avec l'art de prêcher le faux pour savoir le vrai » (Michel Lis et Michel Barbier, 1980 : 132). Il s'agit bien entendu d'une expression synonyme de *interrogatoire à la chansonnette* (voir infra). On retrouve effectivement ce sens chez Racine, où il est attesté dans la scène II de l'acte deux où l'intimé attribue à Isabelle un faux exploit. Cependant, après vérification, il semble que ce n'est que le sens de la locution qui apparaît mais non la locution. Bescherelle souligne que *chansons* s'emploie aussi « pour exciter quelqu'un à s'expliquer » sans donner de contexte. Cette information nous semble être une référence directe au contexte de Racine puisque c'est sous

¹ Voir *Romaneske* 2007/3 (pp. 17-23) et 2008/1 (pp. 15-20).

cette forme que l'on trouve *chanson* !. C'est Littré (1863-1873) qui cite le contexte dans l'acception figurée et familière /discours ou raison dont on ne tient aucun compte/ sous laquelle il range aussi *chansons que tout cela* : « [...] Mais permettez [...] Je ne veux rien permettre. Ce n'est pas un exploit. Chanson ! C'est une lettre. Encor moins. Mais lisez. Vous ne m'y tenez pas (Racine, 1669 : II,2). »

La large diffusion de ces proverbes donne plus ou moins valeur de catachrèse (métaphore reçue, lexicalisée) à *chanson*.

9. *Chanson du ricochet* / *Chanson de Ricochet*

C'est l'une des seules locutions du groupe locutionnaire datant de la période du moyen-français. On pourrait penser que la locution a d'abord été utilisée dans le même sens que *fable du ricochet* puisqu'Abel Lefranc, auteur d'une édition critique des œuvres de Rabelais, note : « On ignore le thème de cette chanson, qui était dans notre ancienne littérature une fable et dont on trouve quelques survivances dans certaines locutions dialectales (Rabelais, 1931: [85]). » On la trouve en effet attestée chez Jean Le Maingre dit Boucicaut : « Et ainsi est la fable du ricochet. Car ilz ont plus cher avoir ce morsel eulx ([c. 1400] : fol. 96 b v. 81-82 dans 1985 : 367). » Huguet, spécialiste de la langue du XVIe siècle, présente *Chanson du Ricochet* comme « sorte de ritournelle où certaines paroles se répètent toujours » (Edmond Huguet, 1932 : s. v. *ricochet*). Cette acception est encore attestée au XVIIIe siècle (1710, 1750).

Le syntagme figé fonctionne en fait comme une locution figurée. Pierre-Marie Quitard explique que cette expression fait « allusion à un petit oiseau, autrefois nommé *ricochet*, qui répète continuellement son ramage, mais, comme le silence des naturalistes sur cet oiseau donne à penser qu'il est fabuleux, il vaut mieux croire qu'elle fait allusion à une espèce de vieille chanson où les mêmes mots revenaient souvent, et qui était appelée *chanson du ricochet*, par une métaphore prise du jeu du ricochet, qui consiste à lancer une petite pierre plate sur l'eau, de manière qu'elle y bondisse et rebondisse en rasant la surface » (Pierre-Marie Quitard, [1842] 1968 : 629-630).

Cette allusion serait critiquable selon Kastner (1866 : 233, 256) puisque les naturalistes ne fournissent aucun renseignement sur cet oiseau. Il serait en fait « plus naturel, dit-il, de supposer que ce mot n'est ici qu'une allusion au jeu du ricochet » (Georges Kastner, 1866 : 256). Cette allusion, souligne Littré, est redevable à l'Académie qui dit que le « ricochet était un petit oiseau répétant continuellement son ramage ; mais, ajoute-t-il, rien ne garantit cette interprétation » (Émile Littré, 1863-1873 : s. v. : *Ricochet*). Littré cite à ce propos le contexte trouvé chez Rabelais. Selon les sources lexicographiques il faudrait plutôt s'intéresser à l'hypothèse de Littré : « On voit pour l'historique qu'il y avait une fable du ricochet, sans que nous sachions ni ce qu'était cette fable, ni ce qu'était le ricochet. En attendant, on peut par conjecture, s'essayer sur le mot en lui-même. Un cochet, ou jeune coq, était jadis, dans certaines contrées, un plat que l'épousée donnait, pour se réjouir, aux jeunes garçons à marier. De là peut-être ri-cochet, cochet en retour, c'est-à-dire chanson chantée dans les réunions des jeunes gens. Comparez cependant le verbe recocher, qui veut dire rebattre. C'est la chanson du ricochet se dit en italien la *favola dell'uccellino*². »

² C'est moi qui mets en italique le passage en italien. S. v. : *Ricochet*.

10. *Il n'aura qu'un double, il ne sait qu'une chanson ; il ne chante qu'une chanson, il n'aura qu'un denier [qu'un double]*

Attesté dans le Furetière (1690) repris par le Trévoux (1704), puis par le *Dictionnaire des proverbes françois* de Georges de Baker (1710), et l'anonyme *Dictionnaire des proverbes françois* (1750) sous la forme « il n'aura qu'un double, il ne sçait qu'une *chanson* ». Selon Kastner (1866), il s'agit d'un adage français du XVI^e siècle. Attesté chez Bescherelle (1845-1846). Le double était une petite monnaie de cuivre valant deux deniers. On dit pour cela, dans le même sens, il n'aura qu'un liard ou qu'un denier, le liard étant le prédécesseur du centime.

11. *Conter des chansons de Jeanne et de Paquette*

Conter des chansons de Jeanne et de Paquette attesté chez Mathurin Régnier : *Luy conter des chansons de Jeanne et de Paquette* (Mathurin Régnier, satire III, 1608 : f. 9 v°). Malgré une faible fréquence dans le corpus linguistique, on en retrouve néanmoins une attestation dans le dictionnaire des proverbes de La Mésengère (1821) pour signifier « rapporter les propos du tiers et du quart, de celui-ci et de celle-là » ([La Mésengère], 1821: 354).

12. *Fin des chansons et des caroles est d'espouser la verolle*

La formule est attestée sans explication métalinguistique dans Solon de Vogé (1577 dans 1964 : 13).

13. *Connaître une chanson par cœur*

« C'est-à-dire n'avoir rien à apprendre de nouveau sur quelque chose » affirme le *Trésor de la langue française*. On dit aussi *connaître la chanson* pour /connaître une manière d'agir/ ; *chanson* renvoyant cette fois à la prévisibilité des actes et du comportement.

14. *Chanter me font chansons nouvelles*

La formule est attestée par Kastner affirmant que « le rythme joyeux de la musique appelle les rimes folâtres ainsi : Le rythme joyeux de la musique appelle les rimes folâtres, elles se cherchent, s'accouplent, dansent deux à deux, s'enlacent, se quittent, se reprennent, et souples, dociles, forment les chansons nouvelles du poète » (G. Kastner, 1866 : 182).

15. *Comme dit la chanson*

Litré (1863-1873) écrit : « Locution dont on se sert quand on dit quelque chose qui se trouve dans une chanson connue ». Il cite une lettre de madame de Sévigné n° 449 du 2 février 1680, vraisemblablement inspirée d'un vers, dont Chamfort disait qu'il était charmant, de la fable *Jupiter et les tonnerres* (livre VIII, fable XX (1678), Jean de La Fontaine) : « *Tout pere frape à costé*³, comme dit la chanson. » Cela n'est pas sans rappeler le fait que les fables de la

³ Paru en le tome III, publié en 1678 : p. 187 des *Fables choisies mises en vers*, renfermant nos actuels livres VII et VIII mais alors numéroté 1 et 2 de la troisième partie.

Fontaine furent mises en chansons (les fables chantées) et que la parenté sémique entre la fable et la chanson a plusieurs fois été évoquée. Attesté au Québec depuis 1909 (Narcisse-Eutrope Dionne, 1909 : 168).

16. *Chanson de Robin*

La locution *chanson de Robin* attestée chez Cotgrave (1611) d'abord dans le sens de « A merrie, and extemporall song, or fashion of singing, whereto one is ever adding somewhat, or may at pleasure adde what he list ; hence, also, any tedious, or endlesse discourse, etc.⁴ », devient chez A. Oudin (1640) vulgairement « discours ennuyeux ». On pourrait postuler qu'il s'agit d'une allusion satirique à la vie courtoise, au discours séducteur de Robin dans *Robin et Marion* du poète Adam de la Halle ou, encore, au nom d'oiseau *robin wood* en anglais connu sous le nom de *rouge-gorge* (Europe) et *merle d'Amérique*. Cette dernière hypothèse est uniquement fondée sur le fait que la première attestation émane d'un milieu anglo-saxon (Cotgrave). Peu d'informations étymologiques sont fournies à même l'entrée et la disparition rapide de l'usage de cette locution n'améliore guère la recherche.

17. *Faire chanter (à qqn) une autre chanson*

On reconnaît généralement les acceptions suivantes : /faire baisser le ton, faire adopter un comportement moins agressif. Employé dans un contexte menaçant/⁵. On retrouve aussi chez Kastner : *en une chanson n'y a qu'un bon mot* qui daterait du XVI^e siècle (G. Kastner, 1866 : 261), *on a fait une chanson de tout le quartier* (G. Kastner, *op. cit.* : 260), *chanson du siècle, chanson de la samaritaine* (G. Kastner, *op. cit.* : 258), *vin vielx chanson nouvelle donne* (G. Kastner, *op. cit.* : 259), *la chanson de l'aveugle* (G. Kastner, *op. cit.* : 257), *belle chanson n'en sera pas moins chantée* (G. Kastner, *op. cit.* : 261).

18. *Pincer la chansonnette*

L'expression est attestée chez Alfred Delvau dans le sens de /chanter/ (1867 : s. v. *pincer*).

19. *Interrogatoire à la chansonnette*

Il s'agit là d'une expression décrite par les dictionnaires d'argot. Le parallèle entre *chansonnette* dans le sens de /boniment trompeur/ (1903) (Gaston Esnault, 1965 : s. v. : *chansonnette*), /propos enjôleurs/ (G. Esnault, *ibid.*) de /manœuvre de chantage/ (1957) (Jean-Paul Colin et *alii*, 1999) et l'expression *interrogatoire à la chansonnette* est évidente. La sémantique historique nous ferait constater deux extensions de sens. Dans un premier temps, selon Jacques Cellard et Rey (1980), le sens argotique actuel de *chansonnette* serait une extension de /propos séducteurs ou trompeurs, dans un contexte galant/, sens que l'on retrouve, selon les auteurs, au XVIII^e siècle.

⁴ Traduction libre : « Une chanson joyeuse et spontanée ou un style d'interprétation, dans lequel l'interprète, amplifie [la chanson], ou, à sa guise, ajoute ce qu'il veut, donc aussi bien n'importe quel discours ennuyeux. »

⁵ Chantreau et Rey, 1993 : s. v. *chanson*. Donné en synonyme de *faire baisser la chanterelle*.

Dans un deuxième temps, du sens argotique de *chansonnette*, qui est attesté dans les corpus linguistiques au début du XXe siècle, est dérivée l'expression qui se dit de ceux dont les propos sont poussés jusqu'aux aveux, au chantage par le corps policier. En somme il s'agit de la technique du *bluff*, prêter le mensonge pour soutirer la vérité, technique fort courante dans les interrogatoires à charge et à décharge et qui constitue une prémisse de base de l'interrogatoire policier à côté de laquelle figure parfois l'humiliation, la provocation, etc. C'est la définition que donne François Caradec (1998 : 47) de *chansonnette* sans créer une adresse à *interrogatoire à la chansonnette* (1959). Esnault présente 1953 comme date de la première attestation (Gaston Esnault, 1953 : s. v. *chansonnette*). Dans l'acception argotique de *chansonnette*, les traits sémantiques /mensonge/ et /parole qui cherche à tromper/ sont actualisés alors que dans l'interrogatoire « très poussé » (Auguste Le Breton, 1960 : s. v. *chansonnette*) des policiers ce sont au contraire les aveux du prévenu qui sont recherchés.

20. Pousser la chansonnette

On trouve *pousser la chanson* dès le XVIIe siècle, mais sa présence dans le corpus littéraire auquel nous avons eu accès est plutôt limitée. Ainsi chez François Maynard (1619 : 88) dans le poème pastoral *Philandre* : « Amour (quand il eut triomphé / de ce souvenir estouffé / Dessous une flamme [sic] nouvelle) / Devant la Nymphé tremoussant / Alla de son gozier poussant / Mainte chanson doucement belle. »

On se demande comment une telle expression peut réapparaître trois siècles plus tard sans qu'aucune donnée métalinguistique ou linguistique vienne en témoigner. Dans le A. Bruant, il s'agit de *pousser la goulante*, substantif qu'il donne en synonyme, avec *salade*, de *chanson* (A. Bruant, 1901 : s. v. *chanter, chanson*). L'un des rares dictionnaires d'expressions idiomatiques en ayant traité, le dictionnaire de Cellard et Rey (1980), l'atteste dans le sens de /raconter des histoires, des boniments/ (Jacques Cellard et Alain Rey, 1980 : s. v. *chansonnette*).

Conclusion

Puisque *tout finit en chansons*, ainsi s'achève notre rapide survol de l'analyse d'une série d'expressions comportant le lexème *chanson*, analyse que nous avons conduite en nous appuyant sur un corpus linguistique et métalinguistique datant du Moyen-Âge à aujourd'hui. Inégalement documentées et traitées, les entrées consacrées aux expressions idiomatiques nous laissent souvent sur notre appétit. Kastner, Quitard, Littré ont servi la lexicographie postérieure et l'on ne trouve guère dans l'ensemble de grandes découvertes dans la production dictionnaire récente sur les origines des expressions sinon dans des dictionnaires spécialisés. En outre bien que nous ayons présenté l'ensemble des expressions comportant *chanson* à l'adresse, encore faut-il savoir que la fréquence dans le corpus métalinguistique et linguistique est fort différente et que sans démonstration statistique c'est plutôt l'économie du traitement que nous avons proposé qui en est l'illustration.

Bibliographie

Corpus métalinguistique

BRUANT, A. [attribué à mais rédigé essentiellement par Léon de Bercy] (1901) : *Dictionnaire français-Argot*. Paris : Librairie Ernest Flammarion, publié par l'auteur.

CARADEC, F. (1998) : *Dictionnaire du français argotique et populaire*. Paris : Larousse.

CELLARD, J. et REY, A. (1980) : *Dictionnaire du français non conventionnel*. Paris : Hachette. [2e éd. : 1991].

CHANTREAU, S. et REY, A. (1993) : *Dictionnaire des expressions et locutions*, 2e éd. Paris : Dictionnaires le Robert.

COLIN, J.-P., MÉVEL, J.-P. et LECLÈRE, C. (1999) : *Dictionnaire de l'argot*, préface Alphonse Boudard. Paris : Larousse.

COTGRAVE, R. [1611] (1968) : *A Dictionarie of the French and English Tongues compile by Randle Cotgrave*, reproduced from the first edition, with introduction by W. S. Woods. Columbia : University of South Carolina Press.

DELVAU, A. (1867) : *Dictionnaire de langue verte, argots parisiens comparés*. Paris : E. Dentu, éditeur.

DIONNE, N.-E. (1909) : *le Parler populaire des Canadiens français ou lexique des canadienismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes française* Québec : Laflamme et Proulx imprimeurs.

ESNAULT, G. (1965) : *Dictionnaire historique des argots français*. Paris : Larousse.

HUGUET, [E.] (1932) : *Dictionnaire de la langue française du 16e siècle*, t. 2e. Paris : Librairie ancienne Honoré Champion.

KASTNER, J.-G. [1866] : *Parémiologie musicale de la langue française [...]*. Paris : G. Brandus et S. Dufour, Aug. Aubry [et] Berlin et al.: Lacroix Verboekhoven.

[LA MÉSANGÈRE, P.-A. Leboux de] (1821) : *Dictionnaire des proverbes français*. 2e édition. Paris, Strasbourg, Londres, Treuttel et Würtz, Rey et Gravier.

LE BRETON, A. (1960) : *Langue verte et noirs desseins*. Paris : Presses de la Cité.

LIS, M. et BARBIER, M. (1990), *Dictionnaire du Gai Parler, 4500 expressions traditionnelles et populaires*, préface Pierre Perret. [Paris] : Éditions Lengues.

[LITTRÉ] LITTRÉ, É. (1863-1873) : *Dictionnaire de la langue française...* Paris, Londres : Hachette. [Réimpression : 1873-1883, 4 vol. et 1 vol. : Supplément, 1883].

QUITARD, P.-M. [1842] (1968) : *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française en rapport avec des proverbes et des locutions proverbiales des autres langues*. Genève : Slatkine Reprints.

VOGE (de), S. [pseud. de Jean Le Bon dit l'Hétropolitain] [1577] (1964) : *Adages et proverbes*. Paris : Imprimerie Union.

Corpus linguistique

BOILEAU, P. et NARCEJAC, T. (1988-1990) : *Quarante ans de suspense (1948-93)*. Paris : Laffont.

BOUCICAUT, J. II Le Meingre (dit) [c. 1400] (1985) : *le Livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut [...]* Denis Lalande (édition critique). Genève : Librairie Droz.

LA FONTAINE, J. De (1678) : *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine et par lui revues*, Livre VI-XI. Paris : Thierry, [renferme les livres VII et VIII, alors numérotés I et 2 de la troisième partie].

MAYNARD, F. (de) (1619) : *le Philandre de Francois Maynard*, Tournon : Claude Michel.

[RABELAIS, F.] [1546] (1931) : *Tiers livre des faitz et dictz héroïques du noble Pantagruel*, dans Abel Lefranc (édition critique), *Œuvres de François Rabelais*, t. 5. Paris : Librairie Ancienne Honoré Champion.

RACINE, J. (1669) : *les Plaideurs*, créé à l'Hôtel de Bourgogne en novembre 1668, édité à Paris [s. n.].

[REGNIER, M.] (1608) : *les Premières œuvres*. Paris : Du Bray.